

REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« 40 ANS DE LPG SYSTEMS, 40 CADEAUX »

Article 1 : Société organisatrice

LPG SYSTEMS, Société par actions simplifiée au capital de 6.404.850€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 335 183 836 et dont le siège social est situé Technoparc de la Plaine– 30 Rue du Dr ABEL 26902 Valence Cedex 09, organise un jeu concours (ci-après le « Jeu ») **du 1^{er} au 30 avril 2026**, dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de la société.

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au Jeu emportera acceptation pleine et entière du/de la participant(e) sur l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

Article 2 : Modalités de participation

Pour participer au Jeu, chaque participant(e) doit se rendre sur le site Internet de LPG SYSTEMS et cliquer sur le lien dédié au jeu « 40 ans de LPG », permettant d'accéder au formulaire de participation, avant le **1^{er} mai 2026**.

La participation au jeu ne sera prise en compte que si le/la participant (e) remplit cumulativement les conditions suivantes :

- être un professionnel de la santé ou de la beauté.
- résider en France métropolitaine (Corse incluse) ;

Une seule participation sera acceptée par foyer.

Ne peut participer au Jeu toute personne salariée de LPG SYSTEMS, ou appartenant à l'une des sociétés de son groupe et/ou de ses filiales, et d'une manière générale toute personne ayant participé à son organisation (et/ou les membres de leur famille en ligne directe).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement, effectuée par tout autre moyen que sur la page de participation précitée, ou reçue après la date du Jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du/de la participant(e).

Article 3 : Tirage au sort

LPG SYSTEMS effectuera un tirage au sort le **5 mai 2026**, qui désignera deux (2) gagnant(e)s, l'un sur le marché de la santé et l'autre sur celui de la beauté.

Les gagnant(e)s seront ensuite contacté(e)s par LPG SYSTEMS, afin de les informer de leur gain.

La remise du lot sera effectuée par LPG SYSTEMS aux adresses e-mail transmises par les gagnant(e)s.

La responsabilité de LPG SYSTEMS ne pourra être engagée du fait d'un changement de coordonnées ultérieur d'un/d'une gagnant(e) ou en cas d'erreur d'un/d'une gagnant(e) dans la transmission de ses coordonnées à LPG SYSTEMS.

Les lots mis en jeu ne peuvent donner lieu à une conversion en numéraire ou échange.

Dans le cas où un/une gagnant(e) refuserait son gain, le lot sera attribué à un/une nouveau/nouvelle gagnant(e).

Article 4 : Lots mis en jeu

Le Jeu permet de gagner deux (2) lots. Chaque lot correspond à une croisière d'une valeur de 1 558 € TTC et comprend :

- un séjour de sept (7) nuits au bord du navire MSC ORCHESTRA, prévue du 15 au 22 octobre 2026 ;
- un hébergement en cabine Intérieur Deluxe Pont 5-11, pour deux (2) personnes ;
- les frais de services ;
- l'itinéraire suivant : Marseille – Tarragona – Valencia – Livorno – Civitavecchia – Genoa – Marseille.

Article 5 : Responsabilité

LPG SYSTEMS ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait de l'organisation du Jeu et notamment si, en cas de force majeure (tel que défini par l'article 1218 du Code Civil) ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à

annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

LPG SYSTEMS décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site Internet.

LPG SYSTEMS n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des inscriptions.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 6 : Remboursement des frais de participation

La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du Jeu, pourront être remboursés à tout(e) participant(e) qui en fait la demande écrite à LPG SYSTEMS dans les quinze (15) jours suivant son inscription au Jeu. Le remboursement par LPG SYSTEMS s'effectuera forfaitairement pour un montant de 0,30 euros TTC.

Pour obtenir le remboursement, le/la participant(e) doit envoyer à l'adresse postale de la société LPG SYSTEMS (indiquée à l'article 1) :

- une lettre de demande de remboursement
- un relevé d'identité bancaire
- une photocopie d'un justificatif d'identité
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique faisant apparaître la date, l'heure et la durée de la communication
- une copie de justificatif de domicile en France (métropolitaine).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

Article 7 : Droits de Propriété Intellectuelle

L'intégralité du contenu publié par LPG SYSTEMS (ou toute société mandatée par elle) – incluant, sans que cette liste ne soit limitative, les textes, images, photographies, marques, signes distinctifs, etc. - sont soit la propriété de LPG SYSTEMS ou de ses filiales, soit font l'objet de droits d'utilisation, de reproduction et de représentation consentis au profit de ces dernières.

Par conséquent, ces éléments ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de LPG SYSTEMS, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de LPG SYSTEMS.

Article 8 : Données à caractère personnel

9.1. Identification des traitements

Compte tenu de leur caractère identifiant, les données des participant(e)s collectées par LPG SYSTEMS constituent des données à caractère personnel au sens de la loi française « Informatique et Libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

REGLEMENT DU JEU CONCOURS **« 40 ANS DE LPG SYSTEMS, 40 CADEAUX »**

ainsi qu'au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Par la collecte, la conservation et l'exploitation de ces données, LPG SYSTEMS opère donc un traitement de données à caractère personnel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Responsable de traitement :** LPG SYSTEMS.
- **Finalité(s) :**
 1. Organisation et gestion d'un jeu concours ;
 2. Prospection commerciale par emailing et/ou envoi de newsletter.
- **Données à caractère personnel traitées :**
 - * données des participant(e)s et des gagnant(e)s : nom, prénom, adresse e-mail, département de résidence et carrière professionnelle.
- **Catégorie de personnes concernées :** personnes ayant complétées le formulaire de participation au jeu et remplissant les conditions.
- **Fondement(s) juridique(s) des traitements :** Consentement de la personne concernée.
- **Destinataires :** LPG SYSTEMS (en tant que société organisatrice du Jeu).
- **Durée de conservation des données :**

Les données des participant(e)s, et des gagnant(e)s, sont conservées par LPG SYSTEMS pendant la durée nécessaire au déroulement du Jeu et à l'attribution de la dotation.

Sous réserve de leur consentement préalable, les données des participant(e)s et des gagnant(e)s sont conservées par LPG SYSTEMS afin de pouvoir être réutilisées à des fins de prospection. Dans ce cadre, les données sont conservées pendant 3 ans après le dernier contact avec LPG SYSTEMS.
- **Droits des personnes :**

Chaque participant(e) et gagnant(e), peut exercer les droits suivants par e-mail à l'adresse dataprivacy@lpgsystems.com ou par courrier à l'adresse : LPG SYSTEMS, Délégué à la Protection des Données - Technoparc de la Plaine, 30 rue Dr Abel, CS 90035 - 26000 VALENCE :

- accès, modification, rectification et suppression des données le concernant,
- définition de directives générales et particulières définissant la manière dont le participant(e) entend que soient exercés, après son décès, ses droits ;
- limitation et opposition au traitement pour des raisons tenant à la situation particulière du participant(e) ;
- portabilité des données ;
- possibilité de retirer son consentement à tout moment ;

Chaque Participant(e) peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité de contrôle compétente.

9.2. Cookies

Les participant(e)s sont informé(e)s qu'en naviguant sur la page de participation au Jeu, des informations sur leur navigation peuvent être enregistrées dans des fichiers appelés « Cookies » installés sur leur(s) terminal(aux) (notamment des cookies nécessaires et des cookies d'analyse).

Les cookies sont de petits fichiers informatiques permettant d'identifier chaque participant(e) afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Les cookies sont émis soit par LPG SYSTEMS et/ou son prestataire HubSpot, soit par des sociétés partenaires tierces, en vue de faciliter et

d'analyser votre navigation sur le site de LPG SYSTEMS sur lequel le Jeu est organisé.

Lors de sa venue sur la page dédiée au Jeu, le/la participant(e) peut paramétrer les cookies pour les accepter ou les refuser. Il/Elle peut indiquer sa préférence soit globalement pour la page, soit service par service (tel que détaillé dans la rubrique GESTION DES COOKIES). Pour des raisons techniques, le/la participant(e) est toutefois avisé(e) du fait que certains services ne pourront lui être accessibles s'il/elle refuse une implantation de cookies.

Article 9 : Publicité – Droits de la personne

Le/La participant(e) autorise expressément et irrévocablement LPG SYSTEMS à utiliser, diffuser, publier, reproduire, sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, en partie ou en totalité, sur le réseau Internet ou non, pour le monde entier, intégrés à tout autre matériel (dessin, illustration, vidéo, animations, etc.), les nom et prénom des gagnant(e)s, ainsi que les photographies et posts éventuels publiés sur les réseaux sociaux par les gagnants pour indiquer qu'ils ont gagné un lot LPG®.

Cette autorisation est consentie pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de remise du lot par LPG SYSTEMS ou tout tiers mandaté par elle, et ce sans que le gagnant ne puisse prétendre à une rémunération ou quelconque indemnité au titre de l'exploitation de ces droits de la personnalité.

Article 10 : Règlement des conflits

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participant(e)s formeront un recours amiable auprès de LPG SYSTEMS par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse indiquée à l'article 1 du présent règlement.

A défaut d'aboutir à une solution amiable dans un délai d'un mois à compter de la réception de leur courrier recommandé, les participant(e)s auront toute liberté de saisir la juridiction de leur choix.